

Communiqué de presse  
4 avril 2019

**SUBVENTIONS DU CONSEIL REGIONAL  
EN FAVEUR DU TERRITOIRE :**

**trois aides majeures votées  
à la dernière commission permanente**

*Le conseil régional réuni en commission permanente le 29 mars dernier a procédé à de nombreuses attributions de subventions, parmi lesquelles on peut distinguer trois aides en faveur de la vallée de Chamonix :*

- un soutien renouvelé au **déploiement de l'itinéraire cyclable de la vallée**, partie intégrante de l'itinéraire reconnu d'intérêt régional « du Léman au mont blanc » et infrastructure majeure pour réduire les déplacements motorisés.  
**une aide significative de 672 000 euros correspondant à 30%** d'une dépense d'investissement, inédite par son ampleur, de 2,3 M d'euros programmée au budget 2019 pour financer l'aménagement de deux tronçons : 900 m pour achever la liaison entre les Pèlerins et Chamonix-centre et 1900 m pour poursuivre le déploiement en amont de Chamonix (avenue de la plage et route du bois du Bouchet).
- une aide au C.R.E.A. (Centre de recherche sur les écosystèmes alpins), un centre de recherche et d'études renommé installé depuis de nombreuses années à Chamonix (et hébergé par la commune sur le site de l'observatoire Vallot), pour assurer ses activités : **180 000 euros de subvention sur trois ans, via convention triennale**. Ce soutien contribuera à la réalisation de nombreuses actions en faveur de la connaissance et de la préservation de la **biodiversité** du massif.
- le financement intégral de la **maintenance du matériel roulant** servant à la desserte de la ligne Saint-Gervais/Vallorcine qui nécessite, après une vingtaine d'années de service, des travaux pour assurer leur prolongation : 3 rames Z800 concernées pour un montant de **1,2 M d'euros**.

L'attribution de ces aides témoigne de **l'engagement constant de la collectivité régionale** aux côtés du territoire, alors que l'opération de rénovation tant attendue sur la ligne ferroviaire (phase 2) a débuté ce 1er avril entre Chedde et Servoz pour près de trois mois, **grâce à la prise en charge intégrale de son coût (24 M) par la Région**.